

**MISE EN RELATION DU REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET DU DIPLOME**

Référentiel des activités professionnelles	Référentiel du diplôme	
Champ d'intervention  AIDE A DOMICILE	<b>Compétence globale</b> Le titulaire de la Mention complémentaire Aide à domicile doit être capable : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'appréhender des situations et leurs évolutions,</li> <li>- de concevoir, de réaliser, de servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits,</li> <li>- de réaliser l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements</li> <li>- de contribuer aux soins d'hygiène corporelle et d'assurer le confort et la sécurité des usagers,</li> <li>- de favoriser des activités culturelles, de loisirs, de maintien et de restauration de l'autonomie,</li> <li>- de participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes,</li> <li>- de solliciter des partenaires compétents.</li> </ul> Il contribue ainsi au maintien et à la restauration de l'autonomie et préserve les liens sociaux.	
FONCTIONS	CAPACITES	COMPETENCES TERMINALES
COMMUNICATION ET LIAISON	C.1 COMMUNIQUER	C.11 Créer une situation d'échange C.12 Conseiller, négocier C.13 Rendre compte aux interlocuteurs concernés C.14 S'intégrer dans une équipe de travail
DIAGNOSTIC DE SITUATION	C.2 S'INFORMER - ANALYSER - DECIDER	C.21 Recueillir des données C.22 Etablir un bilan de situation C.23 Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes
ORGANISATION ET GESTION	C.3 ORGANISER	C.31 Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue C.32 Gérer les stocks C.33 Gérer le budget imparti C.34 Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne
ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE	C.4 ACCOMPAGNER ET/OU REALISER	C.41 Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés conformes aux régimes prescrits C.42 Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements C.43 Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité C.44 Mettre en oeuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs C.45 Assurer les soins d'hygiène corporelle, l'aide aux activités motrices et aux déplacements C.46 Assurer la prévention et la sécurité C.47 Evaluer et ajuster son action
MAINTIEN ET RESTAURATION DE L'AUTONOMIE		
ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE		
GESTION DE LA QUALITE		